

# DENTISTES ET SPÉCIALISTES DENTAIRES

Yvonne James

# Dentistes et spécialistes dentaires



## INTRODUCTION

La dentisterie est un élément unique du système de santé canadien qui a été décrite comme une profession à la fois artistique et scientifique (Association dentaire canadienne [ADC], 2014a). La portée du travail d'un dentiste est aujourd'hui beaucoup plus vaste que jamais : le dentiste moderne doit non seulement avoir une compréhension approfondie de l'anatomie buccale et du rapport entre la santé des dents, des gencives et de la bouche et celle en général, mais il doit aussi être capable de s'y retrouver parmi les exigences de la dentisterie cosmétique. Par l'éducation à la santé buccodentaire et le diagnostic et le traitement des maladies dentaires, les dentistes assurent un service de santé essentiel (ADC, 2014a).

## HISTOIRE DES PROFESSIONS

Le premier annuaire, publié en 1791 pour la région plus tard connue sous le nom de Canada, comprenait des listes de ceux qui pratiquaient les arts de la guérison à l'époque : médecins, chirurgiens, sages-femmes, apothicaires, saigneurs

et arracheurs de dents (ADC, 2002). Sur les 52 guérisseurs répertoriés à Québec et à Montréal, neuf étaient classés comme saigneurs et arracheurs de dents. Ces professionnels, bien qu'ils ne faisaient pas grand-chose à part des extractions, sont considérés comme les précurseurs des dentistes d'aujourd'hui au Canada.

En 1816, des dentistes d'un calibre plus élevé et ayant reçu une formation plus spécialisée avaient commencé à remplacer les premiers arracheurs de dents. Cependant, il est difficile de suivre les chiffres exacts puisque la dentisterie était une activité marginale pour beaucoup : les services dentaires étaient souvent assurés par des armuriers, des forgerons et d'autres gens de métier. Dans les années 1850, presque personne ne pratiquait la dentisterie comme profession en tant que telle. Au lieu de cela, les praticiens étaient principalement des médecins qui effectuaient des traitements dentaires d'urgence, des diplômés des facultés de médecine qui suivaient une certaine formation d'apprenti et limitaient leur pratique à la dentisterie, et des hommes qui servaient d'apprentis aux dentistes en vertu d'un contrat (ADC, 2002).

## UN APPEL À LA RÉGLEMENTATION

Dans les premiers temps de la dentisterie, la réglementation variait grandement et aucune formation ni expertise réelle n'était offerte. Cette situation suscitait de plus en plus d'inquiétude chez les patients et les praticiens plus spécialisés. Certains praticiens ont commencé à plaider pour établir la dentisterie en tant que profession, mais ils étaient confrontés à des obstacles juridiques, cliniques et sociaux. Levi S. Parmly, qui était en faveur de la réglementation et de la « démythification » de la profession, en parlait ouvertement dans *The Summum Bonum*, le premier livre sur la dentisterie publié au Canada :

*Le voile de mystère qui plane encore sur la dentisterie, le rend non seulement conjectural, mais en fait même un art suspect. On l'a depuis longtemps retiré des autres sciences, ce qui en incite beaucoup à croire que la dentisterie n'est qu'une arnaque...Cependant, il suffirait que la dentisterie soit mieux connue afin de s'assurer l'estime de l'humanité. (Bishop, 2014)*

Les efforts visant à faire de la dentisterie une profession réglementée se sont poursuivis et se sont organisés. En 1860, Charles Brewster, de Montréal, envoya une lettre à tous les dentistes connus au Canada pour leur demander : « *Quelle est votre opinion quant à l'incorporation des dentistes par une loi du Parlement et à l'obligation de passer un examen approprié devant un conseil de dentistes pour tous ceux qui voudront exercer au Canada à l'avenir?* » (Gullett, 1971). Il reçut de nombreuses réponses favorables à sa proposition, mais celle-ci n'a pas pu être soumise au Parlement, car les soins de santé, comme c'est le cas aujourd'hui, relevaient de la compétence provinciale.

La première assemblée dentaire au Canada eut lieu à Toronto le 3 janvier 1867 et est considérée comme la naissance de l'Ontario Dental Association (ODA). En collaboration avec des chefs médicaux, l'ODA a produit un projet de *loi sur la dentisterie*, que l'Assemblée législative de l'Ontario a débattu, amendé et finalement adopté en 1868. La loi a établi le conseil d'administration du Royal College of Dental Surgeons of Ontario et lui a donné le droit d'établir des normes pour la profession, maintenant réglementée (Crawford, 2002). La dentisterie fut réglementée au Québec l'année suivante.

#### LA CRÉATION DES ÉCOLES DENTAIRES

Le premier programme d'enseignement formel a été établi en 1875 à Toronto, en Ontario. La School of Dentistry a fini par être affiliée à l'Université de Toronto et le reste aujourd'hui. En 1892, le Collège dentaire de la province de Québec est devenue la première école de dentisterie au Canada français.

La profession était alors largement dominée par les hommes (ADC, 2014a). Mais en 1893, Caroline Louisa Josephine Wells devint la première femme diplômée d'un programme dentaire, diplômée de l'École de médecine dentaire de Toronto (Université de Toronto, 2011).

En 1905, des facultés de médecine dentaire ouvraient leurs portes à l'Université McGill et à l'Université de Montréal. En 1908, l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, est devenue la première école de l'Est du Canada à offrir un programme de formation en dentisterie. En 1964, il y avait des écoles dentaires d'un océan à l'autre au Canada. En 2018, il n'y a toujours pas d'école dentaire dans les territoires. Le tableau 1 énumère les facultés de médecine dentaire du Canada et les années où elles ont été créées.

TABLEAU 1 : Écoles dentaires canadiennes par année d'établissement

École	Année d'établissement
Université de Toronto	1875
Université McGill	1905
Université de Montréal	1905
Université Dalhousie	1908
Université de l'Alberta	1923
Université du Manitoba	1958
Université de la Colombie-Britannique	1964
University of Western Ontario	1966
Université de la Saskatchewan	1968
Université Laval	1971

#### L'ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

Le 16 septembre 1902, 344 dentistes se réunirent à Montréal pour fonder une association nationale qui les aiderait à poursuivre les ambitions et les valeurs de la profession (ADC, 2002). À l'inscription, chaque dentiste recevait la proposition de constitution ainsi que les règlements et le code déontologique de la future association. Tous ces documents furent adoptés à l'unanimité la première journée. Le succès de cette entreprise repose largement sur les épaules de l'infatigable Dr Eudore Dubeau, du Québec, qui écrivit à chaque dentiste du Canada pour le rallier à sa cause, la mise sur pied d'un organisme national (ADC, 2002).

Depuis la conférence de Montréal en 1902, l'ADC est la voix nationale de la dentisterie au Canada. De nos jours, l'énoncé de mission officiel de l'ADC affirme que l'association « se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale, qui est une composante essentielle de la santé générale, ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée » (ADC, 2014a).

#### L'AVÈNEMENT DES REVUES DENTAIRES

La littérature dentaire universitaire suit l'avancement de la profession dentaire au Canada. La première revue dentaire nationale est le *Canada Journal of Dental Science*, publié au Québec et en Ontario de 1868 à 1879. Le *Dominion Dental Journal* a été créé en 1889 et publié jusqu'en 1934.

Il a été remplacé par le *Journal de l'Association dentaire canadienne* en 1935, qui est la publication académique actuelle de l'ADC (Université de Toronto, 2011). Un nombre croissant d'autres ouvrages universitaires ont également soutenu l'avancement clinique et professionnel de la profession.

#### DENTISTERIE ET MÉDECINE

La relation entre la dentisterie et la médecine est unique dans les domaines de la santé. Alors que la plupart des professions de soins de santé sont traitées comme subordonnées à la médecine, la dentisterie est restée indépendante et largement en dehors de la domination médicale. Plusieurs raisons expliquent cela, comme l'indique Adams (1999) :

*Tout d'abord, la dentisterie et la médecine ont poursuivi leurs projets professionnels au même moment. Deuxièmement, dès le début, la dentisterie a exercé une sphère de compétence distincte de celle de la médecine. Troisièmement, la médecine et la dentisterie ont revendiqué un statut professionnel et une expertise en s'appuyant sur les préceptes de la science médicale; la dentisterie ne remet pas en question la prétention de la médecine à l'expertise. Quatrièmement, les similitudes entre les genres et les milieux d'origine des dirigeants professionnels ont favorisé des relations positives entre les deux professions.*

#### LA DENTISTERIE DE NOS JOURS

Aujourd'hui, la dentisterie continue d'évoluer à la fois comme une science et un art dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe. Parmi les principaux changements apportés au domaine de la dentisterie, mentionnons l'augmentation du nombre de femmes praticiennes et la modification de la couverture des services. Par exemple, en Saskatchewan, des régimes publics de soins dentaires assez étendus ont été remplacés par une assurance privée ou par des paiements personnels. L'avenir de la dentisterie au Canada sera principalement façonné par l'évolution de l'offre et de la demande de services de soins dentaires ainsi que par les progrès de la réglementation et de la technologie. L'aboutissement de ces facteurs technologiques, réglementaires et sociaux continuera d'influer sur la façon dont les dentistes exercent leur profession au Canada.

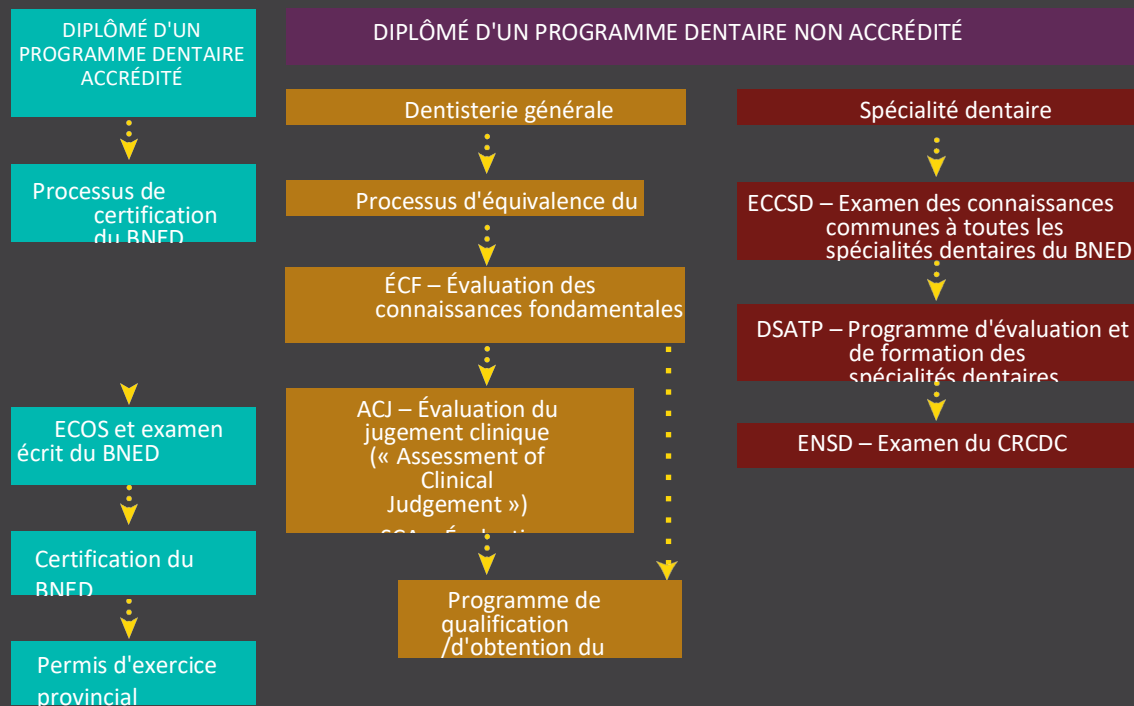
#### FORMATION

Au Canada, les dentistes doivent effectuer au moins huit années d'études après le secondaire. En plus d'un baccalauréat, les dentistes doivent également obtenir un doctorat en chirurgie dentaire ou un doctorat en médecine dentaire de quatre ans.

La plupart des écoles exigent certains cours d'éducation de base préalables à la dentisterie (principalement en mathématiques et en sciences) qui doivent être suivis au cours d'un diplôme de premier cycle avant l'inscription à une école dentaire. La biologie et la physique avancées ne sont généralement pas nécessaires. Cependant, étant donné que ces exigences varient d'une école à l'autre, les étudiants potentiels doivent communiquer avec les écoles qui les intéressent pour déterminer les exigences d'admission spécifiques.

La plupart des facultés de médecine dentaire canadiennes exigent également des candidats qu'ils effectuent un test d'aptitude aux études dentaires (TAED), mené par l'ADC et conçu pour aider les étudiants à évaluer leur aptitude à une carrière en dentisterie. Le TAED est un examen en personne en français ou en anglais qui a lieu en novembre et en février de chaque année. Des centres de test existent partout au pays et sont généralement situés sur les campus des collèges et des universités. Le TAED consiste en un test de compréhension en lecture, un test d'aptitude à la perception, des questions de biologie et de chimie générale et un test de dextérité manuelle. En 2011, le test de dextérité manuelle du TAED est devenu facultatif, car certaines écoles dentaires n'exigent pas ces résultats.

Il existe 10 écoles de dentisterie dans les universités partout au Canada. Il s'agit notamment de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université de l'Alberta, de l'Université de la Saskatchewan, de l'Université du Manitoba, de l'Université de Toronto, de la Western University, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal, de l'Université Laval et de l'Université Dalhousie. En 2018, il y a eu 491 diplômés des programmes canadiens de DDS, 68 diplômés des programmes autorisés de qualification/diplôme, 263 diplômés de programmes autorisés aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Australie et 320 personnes ayant réussi le processus d'équivalence pour un total de 1143 nouveaux dentistes certifiés. La figure 1 décrit les différentes voies d'obtention d'un permis d'exercice selon l'endroit où un diplômé en soins dentaires a obtenu son diplôme en soins dentaires.



Source : Bureau national d'examen dentaire du Canada, <https://ndeb->

À l'école dentaire, les élèves reçoivent une formation en sciences fondamentales et dentaires ainsi qu'une formation pratique et une expérience clinique pratique. Ils ont également la possibilité d'acquérir de l'expérience dans les hôpitaux et d'entreprendre une pratique clinique supervisée.

La poursuite d'une spécialité dentaire nécessite une formation supplémentaire et de nombreuses écoles exigent également au moins deux ans d'expérience formelle en tant que dentiste général avant d'entrer en résidence spécialisée. Par exemple, une spécialité en orthodontie nécessite une maîtrise en sciences supplémentaire de trois ans et un programme de résidence. Et une fois qu'un dentiste a obtenu son diplôme d'un programme de résidence en orthodontie, il doit réussir l'examen national de certification de spécialité dentaire. Un orthodontiste entièrement certifié passe plus de 12 ans à l'école.

#### FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiants de premier cycle en dentisterie paient les frais de scolarité universitaires moyens les plus élevés. En 2016–2017, les étudiants canadiens en dentisterie ont payé, en moyenne, 22 297 \$ en frais de scolarité par trimestre. Ce chiffre ne

comprend pas les frais obligatoires supplémentaires qui varient d'un établissement à l'autre, tels que les frais pour l'athlétisme, les associations étudiantes et les services de santé aux étudiants (Statistique Canada, 2018). En plus du coût élevé des frais de scolarité, les étudiants en dentisterie sont également tenus d'acheter leurs propres instruments dentaires. Les étudiants à l'Université de Toronto devaient dépenser près de 10 000 \$ pour les instruments dentaires nécessaires au cours de l'année universitaire 2018–2019 (Université de Toronto, 2018).

#### DENTISTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

Les dentistes formés à l'étranger qui viennent travailler et vivre au Canada apportent une innovation, une diversité et une culture à la main-d'œuvre canadienne en santé dentaire. Pour être autorisé à exercer la profession de dentiste au Canada, un dentiste formé à l'étranger doit :

1. Communiquer avec l'organisme de réglementation compétent de la province ou du territoire choisi pour faire évaluer et reconnaître ses titres professionnels, y compris la compétence linguistique pour respecter les exigences en matière d'autorisation et de permis;

2. Effectuer un programme de dentisterie autorisé, en tant qu'étudiant régulier ou diplômé, ou effectuer un programme de qualification autorisé (pour participer à un programme de qualification, les candidats doivent effectuer l'examen d'admissibilité administré par l'Association des facultés dentaires du Canada);
3. Réussir l'examen écrit du Bureau national d'examen dentaire du Canada et l'examen clinique objectif structuré;
4. Réussir l'Examen national des spécialités dentaires par l'entremise du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada (si le dentiste éventuel veut exercer la profession de spécialiste dentaire); et
5. Recevoir une autorisation d'un organisme de réglementation provincial ou territorial (ICIS, 2011)

L'octroi de permis aux dentistes formés à l'étranger a fait l'objet de débats au sein de la profession, certains affirmant que les dentistes formés à l'étranger ne répondent pas aux bonnes pratiques canadiennes. Cholakis, s'exprimant en faveur des dentistes formés à l'étranger, rappelle à ses collègues que « nous devrions nous préoccuper de nos attitudes à l'égard du changement et des réalités du monde moderne qui produit des professionnels hautement qualifiés et mobiles à l'échelle mondiale » (2005).

L'ADC a activement participé à la facilitation de la transition des dentistes formés à l'étranger au sein de la main-d'œuvre canadienne en santé dentaire. En 2014, l'ADC a publié un guide en ligne pour aider les dentistes formés à l'étranger à s'y retrouver dans l'environnement réglementaire canadien, à gérer les réalités économiques de l'exercice de leur profession au Canada, à améliorer leurs compétences en communication et à trouver des occasions de mentorat pour mieux les aider à faire le passage vers les équipes de santé buccodentaire canadiennes (ADC, 2014b).

## CHAMP D'EXERCICE

Les dentistes exercent un certain nombre de fonctions, dont certaines sont réglementées. Ces lois peuvent différer légèrement d'une province à l'autre. Les provinces et les territoires définissent le champ d'exercice des dentistes dans les lois, le plus souvent intitulées « Loi sur les dentistes ». L'ADC (2015) traite de la variété et de la profondeur du champ d'exercice des dentistes.

Par exemple, les dentistes peuvent participer à certaines des activités suivantes ou à l'entièreté de celles-ci au cours d'une journée de travail donnée :

- Prévention/éducation du public : Les dentistes enseignent à leurs patients, de même qu'au grand public, comment prévenir les problèmes de santé buccodentaire. En tant que prestataires de soins de santé primaires, ils donnent des conseils nutritionnels

ainsi que des informations et des conseils sur le développement et le maintien d'une bonne santé globale.

- Détection et prise en charge des affections buccales : Les recherches montrent qu'il existerait un lien entre les maladies buccodentaires et d'autres problèmes de santé tels que le diabète, les maladies cardiaques et les accidents cérébrovasculaires, ainsi que les bébés prématurés et de faible poids à la naissance. Les dentistes sont souvent les premiers professionnels de la santé à repérer une grande variété de maladies systémiques, telles que l'hypertension et le cancer.
- Amélioration esthétique : Les dentistes peuvent contribuer à améliorer l'apparence du patient aussi bien que sa santé en se servant des nouvelles techniques de dentisterie cosmétique.
- Restauration : Les dentistes réparent les dommages que subissent les dents, les gencives et les tissus de la bouche suite à des accidents ou des maladies comme la carie dentaire et la périodontite (maladie des gencives).
- Correction : Les dentistes corrigent les problèmes de santé buccodentaire causés par une malposition des dents ou des mâchoires, un chevauchement des dents ou trop d'espace entre les dents à l'aide d'appareils orthodontiques, d'attelles et autres dispositifs et traitements.
- Reconstruction : Les dentistes fabriquent des produits compensant la perte de dents et de tissus buccaux, dont des remplacements fixes et des prothèses dentaires.
- Chirurgie : Les dentistes effectuent de nombreux types de chirurgie buccale en dehors des extractions dentaires. Ils effectuent également des interventions chirurgicales pour corriger les déformations faciales et dentaires causées par des accidents et des malformations congénitales.

## SPÉCIALISATIONS

Les spécialités dentaires n'ont été régies au Canada qu'en 1944, lorsque l'Ontario a adopté des règlements pour reconnaître les spécialités et certifier les spécialistes (Collège royal des dentistes du Canada [CRCDC], 2015). En 1945, l'ADC a mis sur pied un Comité des spécialistes et des spécialisations, qui a servi de tremplin à la création de programmes de formation dans les diverses branches de la dentisterie, tout en délimitant clairement chaque spécialité. En 1960, un rapport de l'ADC a mis en lumière le manque d'uniformité réglementaire dans les spécialités dentaires à travers le pays. Ce rapport contenait une proposition visant à instituer un organisme national de réglementation des spécialités.

En 1965, la *Loi d'incorporation du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada* a été adoptée au Parlement, ce qui a donné au CRCDC le pouvoir parlementaire d'examiner les spécialités dentaires au niveau national (CRCDC, 2015).

Les spécialités dentaires au Canada sont réglementées à la fois par le CRCDC et la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), qui examine et agrée les programmes d'éducation de soins dentaires et buccodentaires connexes. À ce jour, le CADC a agréé neuf spécialités dentaires reconnues à l'échelle nationale au Canada. L'examen national des spécialités dentaires est offert pour les neuf spécialités au Canada.

Le CRCDC (2015) décrit les neuf spécialités dentaires reconnues au Canada comme suit :

- La santé dentaire publique est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse au diagnostic et à la prévention des maladies dentaires, à la lutte contre ces maladies, ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire par le biais d'efforts communautaires organisés.
- L'endodontie est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse à la morphologie, à la physiologie et à la pathologie de la pulpe dentaire. Cette discipline englobe l'étude et la mise en pratique des sciences cliniques de base, incluant la biologie de la pulpe normale, ainsi que l'étiologie, le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies et traumatismes de la pulpe et des tissus périradiculaires connexes.
- La chirurgie buccale et maxillo-faciale est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse au diagnostic et au traitement chirurgical et adjuvant des troubles, maladies, traumatismes et malformations. Elle concerne également les aspects fonctionnels et esthétiques des tissus durs et mous des régions buccale et maxillo-faciale et des structures associées.
- La médecine et pathologie buccales est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse au diagnostic, à l'identification et au traitement essentiellement non chirurgical des maladies et affections buccales, maxillo-faciales et temporo-mandibulaires, incluant le traitement dentaire des patients souffrant de complications médicales.

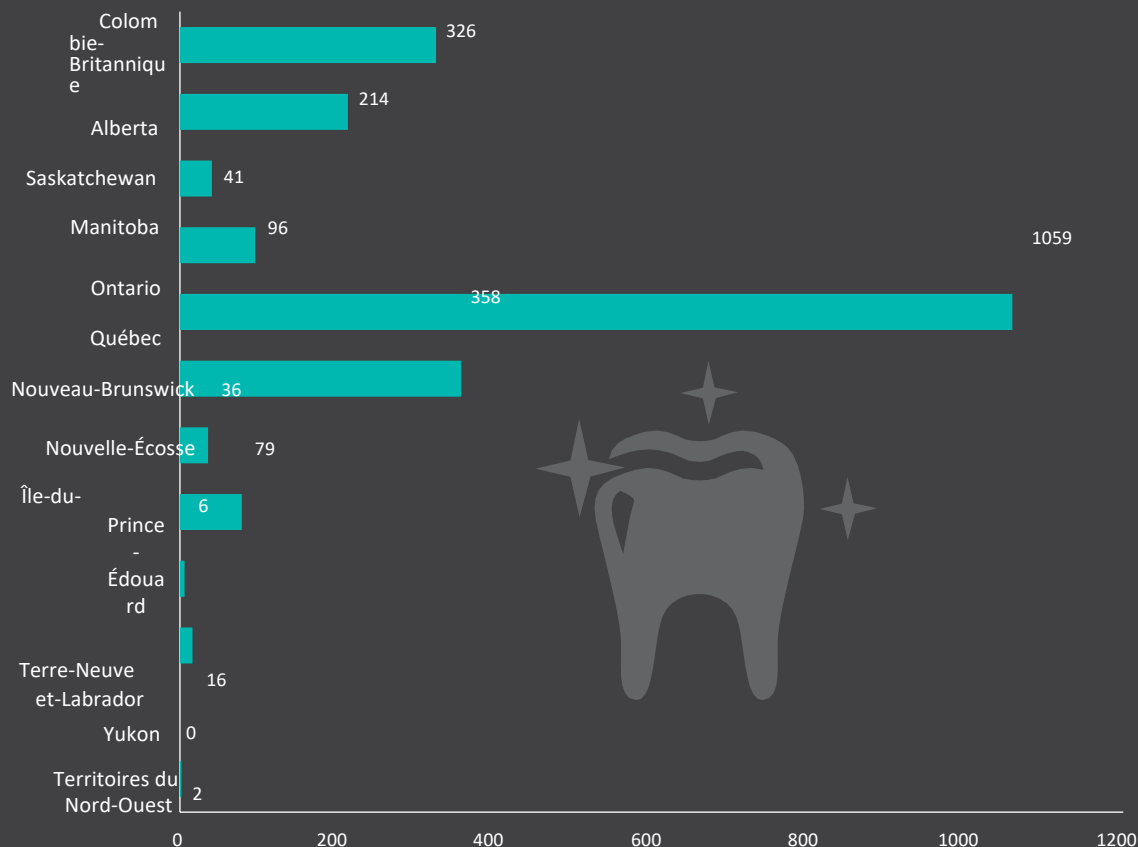
radiologie buccale et maxillo-faciale est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse à la prescription, la production et l'interprétation d'images diagnostiques pour le diagnostic et la prise en charge de maladies et de troubles du complexe craniofacial.

- L'orthodontie et orthopédie dentofaciale est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse à la surveillance, à l'orientation et à la correction des structures dentofaciales en croissance ou arrivées à maturité, ainsi qu'à la prévention, au diagnostic et au traitement de toute anomalie associée à ces structures.
- La dentisterie pédiatrique est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui dispense des services spécialisés primaires et complets de consultation, de diagnostic et de soins buccodentaires - préventifs et curatifs - destinés aux enfants, de la petite enfance à l'adolescence, y compris aux personnes de tous âges ayant des besoins particuliers.
- La périodontie est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies et affections des tissus de soutien et des tissus sous-jacents aux dents naturelles ou artificielles, ainsi qu'au maintien de la santé, de la fonction et de l'esthétique de ces structures et tissus.
- La prosthodontie est la discipline et la spécialité de la médecine dentaire qui s'intéresse au diagnostic, à la restauration et au maintien de la fonction, du confort, de l'aspect et de la santé de la bouche, par la restauration des dents naturelles ou le remplacement des dents manquantes et des tissus buccaux et maxillo-faciaux contigus par des structures artificielles.

En 2010, environ 11 % des dentistes au Canada étaient des spécialistes dentaires. La spécialité comptant le plus grand nombre de spécialistes était l'orthodontie, comptant environ 735 orthodontistes. La spécialité comptant le moins de spécialistes était la radiologie orale, comptant seulement 12 spécialistes à travers le pays (ADC, 2010). Le tableau 2 présente les programmes de formation spécialisée dans les écoles dentaires canadiennes. La figure 2 présente le nombre de dentistes spécialistes certifiés par province ou territoire en 2009.

• La

Figure 2 : Nombre de dentistes spécialistes certifiés par province/territoire, Canada, 2009



Source : ICIS, 2011.

Notes : Ce tableau représente un résumé des spécialistes dentaires certifiés en endodontie, chirurgie buccale et maxillo-faciale, orthodontie, dentisterie pédiatrique, périodontie, prosthodontie, santé publique dentaire, pathologie buccale et radiologie buccale.

TABLEAU 2 : Programmes spécialisés dans les écoles dentaires canadiennes

École	Spécialités
Université de la Colombie-Britannique	6 Endodontie, Orthodontie, Dentisterie pédiatrique, Périodontie, Prosthodontie, Médecine buccale et pathologie buccale
Université de l'Alberta	2 Orthodontie, médecine buccale et pathologie buccale
Université de la Saskatchewan	0
Université de Toronto	9 Santé publique dentaire, Endodontie, Pathologie buccale et médecine buccale, Radiologie buccale et maxillo-faciale, Chirurgie buccale et maxillo-faciale, Orthodontie, Dentisterie pédiatrique, Périodontie, Prosthodontie
University of Western Ontario	2 Orthodontie, chirurgie buccale et maxillo-faciale
Université McGill	1 Chirurgie buccale et maxillo-faciale
Université de Montréal	2 Orthodontie, dentisterie pédiatrique Université
Laval	2 Chirurgie buccale et maxillo-faciale, périodontie
Université Dalhousie	2 Chirurgie buccale et maxillo-faciale, périodontie

Source : Usama Nassar, Connor Fairbanks; Carlos Flores-Mir, Alan Kilistoff, Rick Easton, J Can Dent Assoc 2016 ;82 :g19 <https://jcd.a.ca/g19>



TABLEAU 3 : Associations nationales de spécialisations dentaires

Spécialisation	Association nationale	Site Web
Santé publique dentaire	Association canadienne de la santé dentaire publique	<a href="http://www.caphd.ca">www.caphd.ca</a>
Endodontie	Académie canadienne d'endodontie	<a href="http://www.caendo.ca">www.caendo.ca</a>
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	Association canadienne des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	<a href="http://www.caoms.com">www.caoms.com</a>
Médecine buccale et pathologie existant	Canadian Academy of Oral and Maxillofacial Pathology and Oral Medicine	Aucun site Web
Radiologie buccale et maxillo-faciale	Canadian Academy of Oral and Maxillofacial Radiology	Aucun site Web existant
Orthodontie et orthopédie dentofaciale	Association canadienne des orthodontistes	<a href="http://www.cao-aco.org">www.cao-aco.org</a>
Dentisterie pédiatrique	Académie canadienne de dentisterie pédiatrique	<a href="http://www.capd-acdp.org">www.capd-acdp.org</a>
Périodontie	Académie canadienne de parodontologie	<a href="http://www.cap-acp.ca">www.cap-acp.ca</a>
Association des prosthodontistes du Canada		<a href="http://www.prosthodontics.ca">www.prosthodontics.ca</a>

Source : ICIS, 2011.

## RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION

Le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED) est chargé d'établir et de maintenir une norme nationale de compétence pour les dentistes au Canada. Les diplômés de programmes dentaires agréés ou de programmes de qualification/d'obtention de diplôme agréés et les personnes qui ont terminé le processus d'équivalence du BNED doivent réussir l'examen écrit du BNED et l'examen clinique objectif structuré pour être admissibles à un permis d'exercice de la profession de dentiste généraliste au Canada.

La dentisterie est une profession de la santé réglementée au niveau provincial.

L'organisme de réglementation est typiquement appelé un collège et est généralement responsable de ce qui suit :

- définir la formation et les autres qualifications nécessaires pour accéder à la profession;
- fixer les bonnes pratiques professionnelles;
- établir les normes éthiques;
- enquêter sur les plaintes de personnes estimant que les normes n'ont pas été respectées;
- prendre les sanctions disciplinaires appropriées au besoin;

- protéger le droit du public à des services dentaires de qualité; et
- assurer le leadership de la profession en s'autoréglementant. (Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire, 2014)

Outre un collège de réglementation dentaire, chaque province ou territoire possède également une association dentaire. Dans la plupart des provinces, le collège est distinct de l'association professionnelle (c'est le mandat, par exemple, en Ontario), mais parfois ils sont conjoints (comme en Alberta). L'adhésion aux associations dentaires provinciales, territoriales et nationales est obligatoire pour exercer la profession de dentiste dans toutes les provinces sauf en Ontario et au Québec. Aucun des territoires n'exige l'adhésion aux associations professionnelles pour l'autorisation et l'octroi de permis.

Après avoir réussi l'examen du BNED, les dentistes éventuels doivent recevoir l'autorisation du collège professionnel de dentistes de la province ou du territoire où ils exercent la profession pour obtenir un permis complet. De plus, les organismes de réglementation de certaines provinces (comme l'Ontario et l'Alberta) exigent des candidats qu'ils passent un examen qui met à l'épreuve leurs connaissances des lois, de l'éthique et de la réglementation locales de la profession dans cette province. Le tableau 4 présente le collège et l'association de chaque province et territoire.

TABLEAU 4 : Collèges et associations de réglementation dentaire par province/territoire

Province ou territoire	Année d'autorisation obligatoire	Collège de	Association
Colombie-Britannique	1886	<a href="#">College of Dental Surgeons of British Columbia</a>	<a href="#">British Columbia Dental Association</a>
Alberta	1906	<a href="#">Alberta Dental Association and College</a>	
Saskatchewan	1906	<a href="#">College of Dental Surgeons of Saskatchewan</a>	
Manitoba	1883	<a href="#">Manitoba Dental Association</a>	
Ontario	1868	<a href="#">Royal College of Dental Surgeons of Ontario Association dentaire de l'Ontario</a>	
Québec	1869	<a href="#">Ordre des dentistes du Québec</a>	<a href="#">Association des chirurgiens dentistes du Québec</a>
Nouveau-Brunswick	1890	<a href="#">New Brunswick Dental Society</a>	
Nouvelle-Écosse	1891	<a href="#">Provincial Dental Board of Nova Scotia</a>	<a href="#">Nova Scotia Dental Association</a>
Île-du-Prince-Édouard	1891	Dental Council of Prince Edward Island	<a href="#">Dental Association of Prince Edward Island</a>
Terre-Neuve-et-Labrador	1893	Newfoundland and Labrador Dental Board	<a href="#">Newfoundland &amp; Labrador Dental Association</a>
Yukon	1958	Bureau du registraire	Yukon Dental Association
Territoires du Nord-Ouest	1988	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	<a href="#">Northwest Territories &amp; Nunavut Dental Association</a>
Nunavut	1999	Bureau du registraire du Nunavut	<a href="#">Northwest Territories &amp; Nunavut Dental Association</a>

## PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

L'ADC a publié des données sur l'âge, le sexe et la répartition provinciale des dentistes au Canada. Les données ont révélé que la majorité des dentistes se concentrent en Ontario et au Québec (voir le tableau 5). Les données de 2018 ont révélé qu'environ 24 731 dentistes exerçaient la profession au Canada (ICIS, 2020). Environ 20 % des dentistes ont plus de 60 ans.

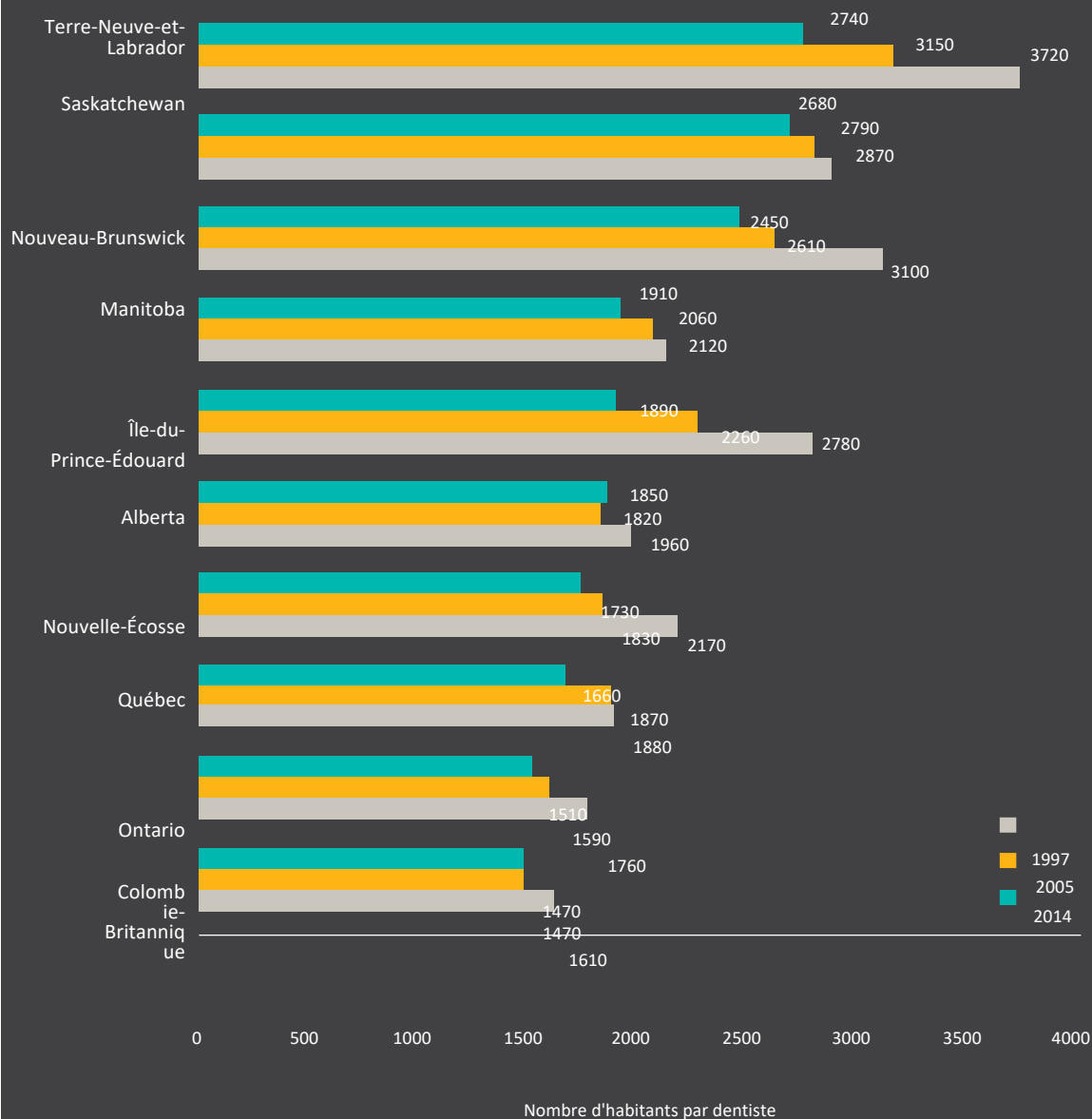
À l'heure actuelle, il existe un large débat sur la « sursaturation » des dentistes au Canada (Blackwell, 2013). Certains rapports suggèrent qu'il existe un bassin croissant de dentistes par habitant dans certaines provinces, en particulier dans les grands centres urbains comme Toronto, Montréal et Vancouver, alors que les collectivités rurales et éloignées demeurent mal desservies. L'un des résultats de la « surconcentration » de dentistes dans les centres urbains a été la tendance vers la guerre d'enchères; de nombreux jeunes professionnels dentaires préféreraient acheter un bureau ayant déjà une charge complète de patients (Blackwell, 2013).

TABLEAU 5 : Dentistes autorisés par province/territoire, Canada 2014-2018

Province	2014	2015	2016	2017	2018
Colombie-Britannique	3196	3261	3379	3371	3591
Alberta	2318	2430	2461	2518	2694
Saskatchewan	434	438	442	489	533
Manitoba	675	697	718	711	730
Ontario	9216	9452	9737	9939	10 417
Québec	4980	5055	5173	5175	5350
Nouveau-Brunswick	319	327	337	321	326
Nouvelle-Écosse	534	528	539	553	565
ÎPÉ	74	77	80	80	84
Terre-Neuve-et-Labrador	198	205	206	223	235
Territoires	190	195	189	176	206
Canada	24 148	24 680	25 277	25 573	26 749

Source ICIS 2020

Figure 3 : Ratio population-dentiste au Canada en 1997, 2005 et 2014, par province



Source : Population to dentist ratio in Canada by province 2014, John Elfein, 13 mars 2017, <https://www.statista.com/statistics/686403/population-to-dentist-ratio-in-canada-by-province/>

La figure 3 montre deux tendances. Premièrement, bien que la majorité des dentistes se trouvent en Ontario et au Québec, la densité des dentistes est la deuxième et la troisième plus faible dans ces provinces. Deuxièmement, elle montre une tendance vers une diminution du ratio population/dentiste, ce qui appuie l'hypothèse de la « sursaturation ».

L'ADC a également souligné l'augmentation du nombre de femmes qui accèdent à la profession. En 2019, 38,5 % des dentistes étaient des femmes. La proportion de femmes dans la profession varie d'un minimum de 28,7 en Alberta à un sommet de 48,3 au Québec (ICIS 2020).

L'afflux récent de femmes en dentisterie a conduit les chercheurs et les planificateurs de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé à considérer l'incidence potentielle de la féminisation<sup>1</sup> sur la profession. En 2005, la Dre Tracey Adams a mené une étude de cas sur la profession dentaire en Ontario afin d'analyser les effets d'entraînement possibles de ce changement démographique.

Bien qu'Adams ait trouvé peu de preuves que les femmes transforment la profession dentaire, elle a trouvé quelques différences importantes entre les genres dans la pratique (2005).

Entre autres choses, 55 % des dentistes de sexe masculin travaillaient dans un cabinet en solo, comparativement à 35 % des dentistes de sexe féminin (2005). La différence démographique la plus frappante, cependant, était « à quel point [les femmes dentistes] sont nées à l'étranger et formées à l'étranger » (Adams, 2005). Adams a constaté que plus du tiers (36 %) des dentistes de sexe féminin de l'Ontario avaient reçu une formation à l'extérieur du Canada en 2002, comparativement à 15 % des dentistes de sexe masculin (2005).

Il y avait également des différences dans les heures de travail par semaine, les femmes travaillant un peu moins d'heures par semaine que les hommes, ainsi que dans le type de travail, qui semblaient tous deux être influencés par les rôles familiaux et les objectifs professionnels (Adams, 2005). Il semble donc que, dans le cas de la dentisterie, les femmes ne modifient pas significativement la profession, mais prennent plutôt part à un domaine à prédominance masculine en tant que professionnelles socialisées au sein d'un modèle opérationnel prédéterminé.

#### MILIEU D'EXERCICE

Les dentistes exercent leur profession dans plusieurs milieux. La plupart des dentistes (environ 54 %) exercent en cabinet privé solo.

Environ 19 % sont en partenariat et 19 % sont associés dans un cabinet privé. Dans les partenariats, les dentistes partagent plus ou moins également la gestion de la clinique et des revenus. Un associé ressemble davantage à un employé ayant un intérêt dans la gestion, la création et la distribution des revenus de la clinique. Un très faible pourcentage de dentistes (un peu plus de 2 %) travaillent dans des milieux universitaires. Les dentistes peuvent également travailler dans le secteur de la santé publique ou dans l'armée (voir la figure 4).

Figure 4 : Milieu d'exercice des dentistes canadiens,



Source : ADC, 2010.

## COUVERTURE DES SERVICES

En 2014, l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) a publié un rapport concluant une évaluation triennale sur la question de l'accès aux soins de santé buccodentaire chez les groupes vulnérables au Canada. Le rapport a révélé qu'il existe d'importantes inégalités liées au revenu en matière de santé buccodentaire et d'accès aux soins de santé buccodentaire. Il a également constaté que les inégalités liées au revenu en matière de santé buccodentaire sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes (ACSS, 2014).

Selon une étude de l'Association canadienne de la santé dentaire publique (ACSDP), 17 % des Canadiens avaient évité d'aller chez un professionnel de la santé dentaire au cours de la dernière année en raison du coût, et 16 % des Canadiens avaient évité de recevoir la gamme complète de traitements recommandés en raison du coût. De plus, 32 % des Canadiens n'ont pas d'assurance dentaire (ACSDP, 2014). Ces constats sont importants parce que le rapport de l'ACSS a souligné que la santé buccodentaire fait partie de la santé générale, que les déterminants sociaux, économiques et comportementaux sont les mêmes, et que la mauvaise santé buccodentaire et la mauvaise santé en général sont directement liées (2014).

Malgré ces constatations, la plupart des services dentaires ne sont pas couverts par le régime public d'assurance-santé du Canada. Environ 55 % de toutes les dépenses privées en soins dentaires sont couvertes par des sources d'assurance privées et 45 % par des paiements personnels (ACSDP, 2014).

L'enveloppe de financement public couvre certains services dentaires fournis dans les hôpitaux. Toutefois, ces services et d'autres services dentaires publics ne représentent qu'une très faible proportion de l'ensemble des services dentaires au Canada. Selon les données de l'ADC (2010), environ 5 % des dépenses dentaires en 2009 étaient couvertes par des fonds publics et offraient des traitements aux personnes appartenant aux groupes suivants :

- le personnel militaire;
- les Autochtones;
- les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes à leur charge;
- les aînés;

- les personnes ayant une déficience intellectuelle;
- les anciens combattants;
- les prisonniers fédéraux; et
- les réfugiés.

La plupart des programmes publics de santé buccodentaire qui offrent des services aux groupes défavorisés relèvent de la compétence provinciale ou territoriale. Parmi ces programmes, on retrouve des programmes régionaux et municipaux ainsi que des programmes offerts par les universités. Il est important de noter que, bien que l'assurance publique fournisse certains services, ce sont généralement des professionnels connexes de la santé buccodentaire comme les hygiénistes dentaires et les thérapeutes dentaires qui fournissent la majorité de ces services de santé buccodentaire. Les programmes provinciaux et territoriaux de santé buccodentaire comprennent généralement :

- les services de chirurgie dentaire nécessitant une hospitalisation ou associés à une anomalie congénitale ou à une nécessité médicale;
- les services aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux personnes à leur charge;
- les services destinés aux enfants et aux adultes ciblés (p. ex. les familles à faible revenu);
- les services destinés aux populations ciblées ayant un handicap ou vivant dans des établissements (p. ex., les personnes recevant des soins de longue durée);
- les services aux détenus des prisons provinciales. (ADC, 2010)

## TECHNICIENS/TECHNOLOGUES DENTAIRES

### INTRODUCTION

Les technologues et les techniciens dentaires conçoivent, préparent et fabriquent les instruments dentaires tels que les prescrivent les dentistes et autres spécialistes (Ressources humaines et Développement des compétences Canada [RHDC], 2013).

### HISTOIRE

À partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les écoles dentaires des États-Unis ont exigé des étudiants qu'ils apprennent des techniques de fabrication de prothèses. À cette époque, presque tous les laboratoires dentaires étaient rattachés à des cabinets de dentistes (College of Dental Technicians of British Columbia [CDTBC], 2008). Dans les années 1950, cependant, la demande croissante de prothèses exigeait des dentistes qu'ils consacrent plus de temps et de compétences pour répondre aux besoins.

En réponse, certains dentistes modifièrent leurs pratiques pour se concentrer uniquement sur la conception et la fabrication de prothèses dentaires pour d'autres dentistes.

Les partenariats fondamentaux entre la dentisterie et les techniciens dentaires ont persisté et, aujourd'hui, les deux professions collaborent encore de façon importante. Les dentistes comptent sur les compétences des techniciens dentaires pour qu'ils leur fournissent des appareils dentaires bien construits afin de répondre aux besoins des patients, tandis que les techniciens dentaires comptent sur les références des praticiens dentaires (p. ex., dentistes, chirurgiens dentaires, orthodontistes) pour diriger leur entreprise.

### ÉDUCATION ET FORMATION

Dans certaines provinces, il existe deux voies pour satisfaire aux exigences en matière d'éducation en technologie dentaire. Pour s'inscrire en tant que technicien dentaire, les étudiants peuvent soit (1) obtenir un diplôme d'un programme d'études approuvé ou (2) suivre une formation en cours d'emploi de quatre à cinq ans (selon les règlements provinciaux) (RHDC, 2013).

#### 1. Programme d'études approuvé

Les exigences d'admission pour les programmes de technicien/technologue dentaire peuvent varier selon les régions, mais, en général, les établissements d'enseignement exigent que les candidats aient des crédits de 12<sup>e</sup> année en anglais et en mathématiques, ainsi que des crédits en sciences, en chimie, en physique et en sciences humaines. Une moyenne d'entrée compétitive dans ces cours est généralement d'au moins 70 %. La sélection des étudiants est généralement compétitive et

peut également être basée sur des réalisations non universitaires telles que la participation communautaire. Il existe des programmes de techniciens/technologues dentaires dans presque toutes les provinces du Canada. Le tableau 6 donne des renseignements sur les établissements d'enseignement au Canada qui offrent une formation en technologie dentaire.

Après l'obtention de leur diplôme, les techniciens et les technologues dentaires de toutes les provinces (à l'exception du Manitoba et des territoires) doivent s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation pertinent.

TABLEAU 6 : Programmes de formation des techniciens/technologues dentaires au Canada

Province	Institution
Colombie-Britannique	<a href="#">Vancouver Community College</a> Alberta
	<a href="#">Northern Alberta Institute of Technology</a>
Ontario	<a href="#">George Brown College</a>
Québec	<a href="#">Cégep Édouard-Montpetit</a>

#### 2. Formation en cours d'emploi

Dans certaines provinces, les exigences en matière de formation des techniciens dentaires peuvent être satisfaites à l'extérieur de la salle de classe. Les techniciens dentaires peuvent recevoir l'autorisation d'exercer la profession de leur collège provincial de réglementation en assurant des services de techniciens dentaires pendant au moins cinq ans. La formation en cours d'emploi doit être suivie sous la supervision d'un technicien ou d'un technologue dentaire autorisé (RHDC, 2013).

### RÉGLEMENTATION

La profession de technologue dentaire est réglementée dans toutes les provinces à l'exception du Manitoba et n'est pas réglementée dans les territoires. Les exigences relatives à l'autorisation ou à l'octroi du permis d'exercice initial et continu varient d'une province à l'autre. Chaque organisme de réglementation provincial fixe ses propres exigences en matière de formation, de compétences et de qualifications.

### CHAMP D'EXERCICE

Selon la province où ils exercent leur profession, les techniciens et les technologues dentaires peuvent accomplir certaines des tâches suivantes ou l'entièreté de celles-ci :

- Concevoir, fabriquer ou réparer des instruments dentaires, y compris des prothèses dentaires complètes ou partielles, des appareils orthodontiques, des couronnes, des ponts, des incrustations, des appositions, des crochets et des bandes, ainsi que des implants;

- Préparer des modèles et des moules en plâtre à partir des empreintes dentaires;
- Préparer des blocs porte-film et des porte-empreintes;
- Couler des alliages métalliques ou en or pour les ponts et les bases des prothèses;
- Entasser la matière plastique dans des moules pour former des prothèses dentaires complètes ou partielles;
- Mouler la cire sur la structure de la prothèse pour former les contours complets des gencives artificielles;
- Fabriquer des bandes orthodontiques en or, en argent, en acier inoxydable ou en d'autres métaux;
- Faire la finition du cadre métallique des prothèses et polir les prothèses pour obtenir un fini naturel;
- Consulter des dentistes ou d'autres spécialistes sur les cas dentaires problématiques;
- Former et superviser d'autres techniciens dentaires et les assistants de laboratoire dentaire dans la fabrication de prothèses dentaires et d'autres instruments dentaires; et
- Exécuter des fonctions administratives pour le laboratoire dentaire (OTDO, 2012).

Au cours des dernières années, la mise au point de solutions de rechange aux appareils dentaires amovibles et de nouveaux matériaux pour les prothèses et les orthèses a eu une influence directe sur le champ d'exercice en évolution des techniciens et des technologues dentaires. En particulier, bien que la demande d'appareils amovibles complets comme les prothèses dentaires ait diminué, la demande d'appareils partiellement amovibles, de prothèses fixes (comme les couronnes et les ponts), de prothèses orthodontiques et d'implants dentaires a augmenté (Service Canada, 2015). L'augmentation de la demande de prothèses orales complexes a contribué à ce que le champ d'exercice des techniciens et des technologues dentaires devienne de plus en plus complexe. À l'heure actuelle, on peut se demander si les normes éducatives pour les techniciens et les technologues peuvent suivre le rythme accéléré des progrès technologiques et du champ d'exercice en constante expansion.

#### MILIEU D'EXERCICE

Les milieux d'exercice des techniciens et des technologues dentaires sont diversifiés. De nombreux technologues dentaires expérimentés gèrent leurs propres laboratoires dentaires commerciaux, tandis que d'autres sont employés comme technologues dentaires agréés responsables par les laboratoires dentaires. Certains professionnels peuvent travailler comme consultants ou occuper des postes dans les universités, les collèges communautaires et les hôpitaux qui offrent des services de technologie dentaire (OTDO, 2012).

TABLEAU 7 : Autorités réglementaires des techniciens/technologues dentaires au Canada

Province	Organisme de
Colombie-Britannique	<a href="#">College of Dental Technicians of British Columbia</a>
Alberta	<a href="#">College of Dental Technologists of Alberta</a>
Saskatchewan	Association of Dental Technicians of Saskatchewan
Ontario	<a href="#">Ordre des technologues dentaires de l'Ontario</a> <a href="#">Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec</a>
Québec	<a href="#">techniciens et techniciennes dentaires du Québec</a>
Nouveau-Brunswick	New Brunswick Dental Technicians Association
Nouvelle-Écosse	<a href="#">Nova Scotia Dental Technicians Association</a>
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Newfoundland and Labrador Dental Board</a>

## CONCLUSION

Au cours des cent dernières années, la dentisterie a évolué en reflétant les besoins changeants de la population canadienne. Au cours de la dernière décennie seulement, la dentisterie a subi un changement démographique de répartition des genres. L'augmentation des coûts de l'éducation dentaire font que les dentistes obtiennent leur diplôme avec des dettes étudiantes parmi les plus élevées de tous les programmes professionnels du pays. L'accès aux services et la couverture de ceux-ci continuent d'être des problèmes importants pour de nombreuses personnes, en particulier les communautés autochtones, qui connaissent les taux les plus élevés de mauvaise santé buccodentaire au pays. Il sera intéressant de voir la réponse des dentistes modernes aux besoins changeants de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé dentaire et de ceux des patients que cette main-d'œuvre servira.

## ACRONYMES

ACSS	Académie canadienne des sciences de la santé
ACSDP	Association canadienne de la santé dentaire publique
ADC	Association dentaire canadienne
CDTA	College of Dental Technologists of Alberta
CDTBC	College of Dental Technicians of British Columbia
OTDO	Ordre des technologues dentaires de l'Ontario
CADC	Commission de l'agrément dentaire du Canada
ICIS	Institut canadien d'information sur la santé
TAED	Test d'aptitude aux études dentaires
ITD	Dentiste formé à l'étranger
ODA	Ontario Dental Association
BNED	Bureau national d'examen dentaire du Canada
CRCDC	Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada





## RÉFÉRENCES

- Abercrombie, N., Hill, S. et Turner, B. S. (2000). Social structure. *The Penguin Dictionary of Sociology*.
- Adams, T. (1999). Dentistry and medical dominance. *Social Science & Medicine*, 48(3), 407–420.
- Adams, T. (2000). *A Dentist and a Gentleman: Gender and the Rise of Dentistry in Ontario*. Toronto : University of Toronto Press.
- Adams, T. L. (2005). Feminization of professions: *The case of women in dentistry*. *The Canadian Journal of Sociology*, 30(1), 71–94.
- Bishop, M. (2014). The 'Dental Institution' in London, 1817-21. A prototype dental school: the vision of Levi Spear Parmly. *British dental journal*, 216(2), 83.
- Blackwell, T. (2 février 2012). Top dentists grossing \$1-million a year on First Nation reserves. *The National Post*. Extrait du <http://www.nationalpost.com>
- Blackwell, T. (25 mars 2013) Glut of dentists means tough times for them, good deals for customers, 'doom and gloom' report says. *The National Post*. Extrait du <http://www.nationalpost.com>
- Boorberg, N. B., Schönwetter, D. J. et Swain, V. L. (2009). Advanced placement, qualifying, and degree completion programs for internationally trained dentists in Canada and the United States. *Journal of Dental Education*, 73(3), 399–415.
- Bouw, B. (30 avril 2014). Salaries Series: I want to be a dentist. *The Globe and Mail*. Extrait du <http://www.theglobeandmail.com>
- Brown, T. A. et Raborn, W. Is there an adequate supply of new dentists in Canada? *Journal de l'Association dentaire canadienne*, 67(7), 373–374. PMID de PubMed : 11468092.
- Académie canadienne des sciences de la santé. (2014). Improving access to oral health care for vulnerable people living in Canada. *Bibliothèque et Archives Canada*, 1–91.
- Association canadienne de santé dentaire publique. (2014). Summary report on the findings of the oral health component of the Canadian Health Measures Survey, 2007-2009. Extrait de <http://www.caphd.ca/sites/default/files/CHMS-E-summ.pdf>
- Association dentaire canadienne. (2002). A century of service: Part one of a series. *Journal de l'Association dentaire canadienne*, 1–4.
- Association dentaire canadienne. (2010). Dental health services in Canada: Facts and figures 2010. *Journal de l'Association dentaire canadienne*. Extrait de [http://www.med.uottawa.ca/sim/data/Dental/Dental\\_Health\\_Services\\_in\\_Canada\\_June\\_2010.pdf](http://www.med.uottawa.ca/sim/data/Dental/Dental_Health_Services_in_Canada_June_2010.pdf)
- Association dentaire canadienne. (2014a). *Faire carrière en dentisterie*. Extrait de <https://www.cda-adc.ca/fr/becoming/becoming/index.asp>
- Association dentaire canadienne. (2014b). *L'adaptation à la vie professionnelle au Canada pour un dentiste formé à l'étranger*. Extrait de <https://www.cda-adc.ca/fr/services/internationaltrained/default.asp>
- Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire. (2014). *Overview: Access to the dental profession in Canada*. Extrait de <https://www.cda-adc.ca/en/services/internationallytrained/resources/>
- Institut canadien d'information sur la santé. (2011). *Canada's health care providers, 2000-2009: A reference guide*.
- Institut canadien d'information sur la santé. *Canada's Health Care Providers, 2014 to 2018 — Data Tables*. Ottawa, ON : ICIS; 2020.

- Canadiana. (2015). *Dominion Dental Journal z[1889-1934]*. Extrait de [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8\\_04219](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.8_04219)
- Cholakis, E. C. (2005). Internationally trained dentists in Canada: An alternative view. *Journal of the Canadian Dental Association*, 71(6), 386–387.
- College of Dental Technicians of British Columbia. (2008). *History of dental technology*. Extrait de <http://www.cdtbc.ca/history.html>
- Ordre des technologues dentaires de l'Ontario. (2012). *Au sujet de la profession : la technologie dentaire*. Extrait de <https://cdto.ca/fr/la-profession-de-technologue-dentaire/la-profession-de-technologue-dentaire/>
- Crawford, P. R. (2002). *The Canadian Dental Association: A century of service, 1902-2002*. Ottawa : Association dentaire canadienne.
- Epstein, Irvine et al. (1998). Health Professions Council Dentists Scope of Practice Preliminary Report. *Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique*. Extrait de <https://www.health.gov.bc.ca/library/publications/year/2001/safe-choices-a-new-model-for-regulating-health-professions-in-British-Columbia.pdf>
- Gullett, D. W. (1971). *A History of Dentistry in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- Santé Canada. (2014). *Renseignements sur les prestations : Services de santé non assurés*. Extrait de <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/benefit-prestation/index-fra.php>
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2013). *Unit Group 3223: Dental technologists, technicians and laboratory assistants*. Extrait de <http://noc.esdc.gc.ca/English/noc/ProfileQuickSearch.aspx?val=3&val1=3223&ver=06>
- Jary, D. et J. Jary (1995) *Collins Dictionary of Sociology*. Glasgow : Harper Collins
- Macaulay, A. C. (2009). Improving aboriginal health: How can health care professionals contribute? *Le Médecin de famille canadien*, 55(4), 334–336.
- Parmly, E. (1822). *An essay on the disorders and treatment of teeth*. New York : Henry Durell and Co.
- Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada. (2015). *Specialties in dentistry*. Extrait de <http://www.rcdc.ca/en/about/specialities>
- Service Canada. (2015). *Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires*. Extrait de <http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD.pl?Fonction=getAllExample&TVD=314243&CVD=314247&CPV=3223&CST=01012016&CLV=4&MLV=4&V=290910&VST=01012016>
- Shosenberg, J. W. (1992). *The Rise of the Ontario Dental Association: 125 years of organized dentistry*. Toronto : Ontario Dental Association
- Statistique Canada. (2011). National Household Survey. Extrait de <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-eng.cfm?LANG=E&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=0&PID=105897&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=1&SUB=0&Temporal=2013&THEME=96&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF>
- Statistique Canada. (2018). *Frais de scolarité universitaires pour les programmes de diplôme, 2016/2018*. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170906/dq170906b-fra.htm>
- Université de Toronto. (26 avril 2011). Brief history of dental profession in Ontario [Blog post]. Extrait de <http://uoftdentistrylibrary.blogspot.ca/2011/04/brief-history-of-dental-profession-in.html>